

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi 13 septembre 2021, 19h30
Bureau municipal

Sont présents à cette séance :

M. Richard Baril	M. François Brodeur
Mme Lucie Lavictoire	Mme Marie-Pier Bourassa
M. François Pinard	M. Luc Laplante

Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire et madame Maryse Bilodeau directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-09-114

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption procès-verbal du mois de juillet 2021
- 04 ADMINISTRATIF
 - 04.1 Approbation des comptes
 - 04.2 Changement date conseil octobre 2021
 - 04.3 Programme de gestion des actifs municipaux – dépôt d'une demande à la FCM
 - 04.4 Déclaration d'intérêt pour le traitement des mouches noires saison 2022
- 05 LÉGISLATIF
 - 05.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2021-08 modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain
- 06 URBANISME
 - 06.1 Nomination à titre d'inspecteur-adjoint relativement au règlement de zonage et administratif numéro 2016-02
- 07 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 07.1 Rapport stratégie d'eau potable 2020
- 08 VOIRIE
 - 8.1 Embauche inspecteur municipal aux travaux publics
- 09 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 09.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
- 10 LOISIRS & CULTURE
- 11 CORRESPONDANCE
 - Élections municipales :
 - Nomination secrétaire d'élection
 - Période dépôt de candidature : 17 sept au 1er octobre 2021
- 12 VARIA
 - 12.1 Fondation médicale Jean-Pierre Despins – demande de don
- 13 Suivi des comités
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2021-09-115

03 Adoption procès-verbal du mois de juillet 2021

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de juillet 2021, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2021-09-116

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 234 975.38\$.

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2021-09-117

04.2 Changement date conseil octobre 2021

CONSIDÉRANT le calendrier des élections municipales.

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de devancer la séance ordinaire du conseil municipal d'octobre au 4 octobre 2021.

Adoptée

2021-09-118

04.3 Programme de gestion des actifs municipaux – dépôt d'une demande à la FCM

CONSIDÉRANT QUE le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est présentement disponible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue est admissible et souhaite mettre en œuvre un projet de gestion d'actifs;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 55 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, via ses ressources externes, offre de préparer et d'envoyer la demande de subvention;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- que le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la Gestion de données, diffusion et planification des investissements des actifs;
- que la municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
 - Activité 1 : Consolider les connaissances des actifs municipaux.
 - Activité 2 : Dresser le portrait de l'état des actifs et de la durée de vie restante.
 - Activité 3 : Produire des outils de planification et de priorisation des actifs.

- que la Municipalité de Sainte-Perpétue consacre le montant de 55 000\$ à son budget au financement des coûts associés à ce projet dont 49 500\$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

Adoptée

2021-09-119

04.4 Déclaration d'intention pour le traitement des mouches noires saison 2022

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet Yamaska sonde les Municipalités à propos de leur intérêt pour le traitement des mouches noires en 2022.

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil de faire parvenir à la MRC une résolution d'intention en faveur du traitement des mouches noires pour l'année 2022.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

2021-09-120

05.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2021-08 modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-08 modifiant le plan d'urbanisme par la modification des délimitations du périmètre urbain.

Une copie du règlement est déposée et accessible selon les modalités prévues par la loi.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-PERPÉTUE
MRC DE NICOLET-YAMASKA

Projet 2 RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE PAR LA MODIFICATION DES DÉLIMITATIONS DU PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT que la MRC a modifié son SADR afin d'intégrer les nouvelles délimitations du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que cette modification au SADR impose à la municipalité touchée, l'obligation d'intégrer cette nouvelle délimitation;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec no 423457 suite à la demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE;

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE applique sur son territoire un plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Il est proposé par XXX et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de Règlement numéro 2021-008 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.4 « LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS DE SON OCCUPATION » du Plan d'urbanisme numéro 2016-01 abroge et remplace le *Plan d'affectation du sol* par le plan suivant:

« Voir l'annexe A pour le Plan d'affectation du sol »

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

Adopté à Sainte-Perpétue ce XXX 2021.

Guy Dupuis
Maire

Maryse Bilodeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

06 URBANISME

2021-09-121

06.1 Nomination à titre d'inspecteur-adjoint relativement au règlement de zonage et administratif numéro 2016-02

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de désigner madame Marie Beaubien comme fonctionnaire (inspecteur)

adjoint pour l'application des règlements de zonage et administratif numéro 2016-02. Les pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- visiter, examiner et inspecter toute propriété pour constater si les dispositions de la réglementation d'urbanisme sont observées ;
- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une *bande riveraine* le long des cours d'eau ;
- émettre et signer des constats d'infraction au propriétaire foncier qui a été visité et informé pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau à l'été 2020 et qui est, pour une seconde année, toujours non conforme.

Adoptée

07 HYGIÈNE DU MILIEU

2021-09-122

07.1 Rapport stratégie d'eau potable 2020

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'approuver le rapport en stratégie d'eau potable 2020 et de le faire parvenir au Ministère des affaires municipales de Québec.

Adoptée

08. VOIRIE

2021-09-123

8.1 Embauche inspecteur municipal aux travaux publics

CONSIDÉRANT la démission reçue le 22 avril 2021 de monsieur Ghyslain Ménard à titre d'inspecteur aux travaux publics de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature afin de combler le poste vacant au sein de la municipalité et le processus d'embauche concluant.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'embaucher monsieur Hugo Lafond, à titre d'inspecteur aux travaux publics pour la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-09-124

09.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à

temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Perpétue prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nicolet-Yamaska.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est traité

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

2021-09-125

12.1 Fondation médicale Jean-Pierre Despins – demande de don

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser le versement d'un don pour l'année 2021 à la Fondation médicale Jean-Pierre Despins au montant de 200\$.

Adoptée

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- MRC :
 - Conseil des maires : décision d'octroyer un budget pour télé cœur dont le premier sujet a été la Serre école de Sainte-Perpétue.
 - Sécurité publique : constats d'infraction par la SQ répond aux plaintes. Projet de règlement uniformisé pour les nuisances.
 - Gestion des matières résiduelles : projet d'améliorer les services aux points de dépôt.
- Festival du cochon : entente à finaliser pour passation des loisirs

14 Période de questions

20h15 : Deux contribuables présents à la réunion s'adressent au conseil municipal relativement aux sujets suivants :

- Fibre optique
- Asphaltage rangs Sainte-Marie et de la Ferme
- Rang Saint-Charles (pulvérisation)
- Fauchage dos de fossés
- Asphaltage stationnement de l'école

2021-09-126

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h35.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Maryse Bilodeau
Directrice générale